



Revue de presse



Mercredi 08 février 2023



[Algérie-Japon: signature à Alger d'une convention fiscale de non-double imposition](#)



L'Algérie et le Japon ont signé, ce mardi à Alger, une convention fiscale sur la non-double imposition, en vue de contribuer au développement des relations économiques entre les deux pays.

Algérie/Japon : Signature d'une convention fiscale sur la non-double imposition



Une convention fiscale sur la non-double imposition entre l'Algérie et le Japon a été signée, ce mardi, au siège du ministère des Finances. Cette convention a été signée, du côté algérien par Brahim Djamel Kassali, ministre des Finances, et du côté nippon par Monsieur Kono Akira, Ambassadeur du Japon en Algérie.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Algérie-Japon: signature à Alger d'une convention fiscale de non-double imposition



L'Algérie et le Japon ont signé, mardi à Alger, une convention fiscale sur la non-double imposition, en vue de contribuer au développement des relations économiques entre les deux pays.

Algérie - Japon : Signature d'une convention de non-double imposition fiscale



L'Algérie et le Japon ont signé, hier à Alger, une convention fiscale sur la non-double imposition, en vue de contribuer au développement des relations économiques entre les deux pays. Cette convention a été paraphée par le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali, et l'ambassadeur du Japon en Algérie Kono Akira.



Hausse des salaires: Plus de 2,8 millions de fonctionnaires concernés

La directrice des salaires au ministère des Finances, Mme Nassira Moussaoui, a déclaré, hier, sur les ondes de la Radio nationale Chaîne 1, que les augmentations de salaires, décidées par le président de la République, dans le secteur de la fonction publique, toucheront «plus de 2,8 millions de fonctionnaires», et «entreront en vigueur à partir de mars prochain, rétroactivement à compter de janvier 2023».



Augmentation des salaires au secteur public: Plus de 2,8 millions fonctionnaires sont concernés

La directrice de la paie au ministère des Finances, Nacera Moussaoui a révélé que les augmentations des salaires, dans le secteur public entreront en vigueur à partir de mars prochain, touchant plus de 2,8 millions d'employés et contractuels .

Algérie-Japon: Signature d'un accord important pour booster les échanges



L'Algérie et le Japon ont signé, ce mardi à Alger, une convention fiscale sur la non-double imposition, en vue de contribuer au développement des relations économiques entre les deux pays.



Plusieurs projets de loi en cours d'examen : L'APN a du pain sur la planche

Une série d'auditions dans le cadre de la loi monétaire et bancaire.

Les commissions permanentes de la chambre basse du Parlement semblent avoir du pain sur la planche. Outre l'importante loi sur la monnaie et le crédit, la loi régissant les relations entre les deux chambres du Parlement et le gouvernement est en cours d'examen par la commission des affaires juridiques.



Elle a importé 1,3 million de tonnes de blé russe en 2022 : L'Algérie renfloue ses greniers

L'Algérie entend tirer profit de l'expérience russe dans le domaine de la culture céréalière. L'Algérie qui importe le blé, veut devenir exportatrice de ce produit alimentaire stratégique. Le professeur Farid Benyahia, expert en économie politique, a déclaré que «l'Algérie veut faire de la Russie un allié stratégique pour lui fournir du blé».

[La revalorisation s'étend aux primes et indemnités 2,8 millions de fonctionnaires l'encaisseront en mars](#)

Les Autorités publiques ont annoncé la mise en application à partir de mars prochain et avec effet rétroactif des nouvelles grilles des salaires, allocations chômage et pensions de retraite.



[Hausse des salaires de 2,8 millions de fonctionnaires en mars par effet rétroactif](#)

Plus de 2,8 millions de fonctionnaires algériens bénéficieront d'une hausse de salaires à compter du mois de mars, avec effet rétroactif. Dzair Daily relate pour vous les détails dans la suite de ce nouveau passage.



[Algérie : Entrée en vigueur des augmentations de salaires de à compter de mars](#)

La directrice des Systèmes de paie à la Direction générale du budget, relevant du ministère des Finances, Nacera Moussaoui, a révélé que les augmentations salariales approuvées par le président de la République entreront en vigueur à partir de mars prochain et rétroactivement à partir de janvier, touchant plus de 2,8 millions de fonctionnaires et de retraités, rapporte ce mardi la Radio nationale chaîne I.



ALGERIE PRESSE SERVICE

الجزائر-اليابان: التوقيع في الجزائر على اتفاقية جبائية حول عدم الازدواج الضريبي

وقعت الجزائر و اليابان, اليوم الثلاثاء بالجزائر العاصمة, اتفاقية جبائية حول عدم الازدواج الضريبي, بهدف المساهمة في تطوير العلاقات الاقتصادية بين البلدين. و وقع الاتفاقية بالأحرف الأولى كل من وزير المالية, ابراهيم جمال كسالي, و سفير اليابان بالجزائر, كونو أكيرا. و اكد السيد كسالي في كلمة القاها بهذه المناسبة, على "جودة" العلاقات الثنائية, و كذا "النوعية العالية للتعاون الاقتصادي بين الجزائر و اليابان, الذي تعزز على مدى عقود عديدة عبر تجسيد عديد المشاريع الاستثمارية في شتى المجالات." و تابع انه علاوة على عدم الازدواج الضريبي و الامن القانوني, فان اتفاق التعاون هذا يتعلق "بالمساعدة الإدارية المتبادلة سيما في مجال تبادل المعلومات من اجل مكافحة التهرب الضريبي و كذا المساعدة على التحصيل." و أضاف الوزير قائلا, "نأمل ان تسهم هذه الاداة القانونية في الرفع من تبادل السلع و الخدمات و تشكل اطارا مناسبة و جذابا للاستثمارات الدائمة و الخلاقة للثروة و المفيدة لكلا البلدين."

كما أوضح السيد كسالي انه من خلال هذا الاتفاق، سيتعزز الاطار القانوني للتعاون الثنائي "مما سيعطي دفعا جديدا للمبادلات التجارية و الاقتصادية بين بلدينا اللذين تربطهما علاقات تاريخية". و حسب بيان لوزارة المالية تلقت "وأج" نسخة منه، فان هذا الاتفاق يهدف كذلك الى "تسهيل تطور العلاقات الاقتصادية بين الجزائر و اليابان، سيما في مجال الاستثمار." و أضاف ذات المصدر، ان وثيقة التعاون الجبائي هاته قد سبق و وقعها الجانبان بالأحرف الاولى، في 29 يونيو 2022 بطوكيو، على اثر الجولة الثانية من المفاوضات، و ستصبح سارية المفعول بعد استكمال البلدين للإجراءات الداخلية. من جانبه، اوضح سفير اليابان بان هذا الاتفاق من شأنه "توضيح و تبسيط الاجراءات الضريبية على المؤسسات العاملة بالجزائر و اليابان و ذلك للقضاء على الازدواج الضريبي."

كما سيسهم -يضيف الدبلوماسي الياباني- في "تخفيف الأعباء على المؤسسات من حيث الإجراءات الجبائية، بغية تسهيل و ترقية الاستثمارات بين البلدين." و نوه السيد أكيرا بهذه المناسبة، "بجهود الجزائر من اجل تحسين مناخ الاعمال، تحت قيادة رئيس الجمهورية، السيد عبد المجيد تبون سيما مع القانون الجديد حول الاستثمار." و عبر في هذا الصدد، عن امله في ان يسهم هذا الاطار القانوني و كذا اتفاق عدم الازدواج الضريبي "في تسهيل و ترقية علاقات الاعمال بين البلدين".



توقيع الاتفاقية الجبائية لعدم الازدواج الضريبي بين الجزائر واليابان



تم، اليوم الثلاثاء، التوقيع على الاتفاقية الجبائية لعدم الازدواج الضريبي بين الجزائر واليابان بمقر وزارة المالية. و وقع هذه الاتفاقية عن الجانب الجزائري إبراهيم جمال كسالي، وزير المالية، ومن الجانب الياباني كونو أكيرا، سفير اليابان لدى الجزائر.

طرح ملف "السكوار" مجدداً على كافة المسؤولين.. نواب يقترحون: هوامش مغرية لمكاتب الصرف وتسريع بداية

النشاط

يصرّ أعضاء لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني خلال اللقاءات التي تجمعهم بأعضاء الحكومة ومسؤولي القطاع المالي والمصرفي في الجزائر منذ الخميس المنصرم وبشكل يومي، بمناسبة مناقشة مشروع القانون النقدي والمصرفي الجديد، على ضرورة تطويق السوق السوداء للعملة الصعبة "السكوار"، وبقية النقاط الموازية بالولايات.

هل ستتأثر منح الموظفين بالزيادات في الأجور؟.. مسؤولة بوزارة المالية تجيب

أكدت مديرة الرواتب بوزارة المالية، نصيرة موساوي، أن الزيادة المقررة في الأجور والتي ستدخل حيز التنفيذ بداية شهر مارس المقبل، ستؤثر إيجاباً على العلاوات والخبرة المهنية للموظف.

تكون بأثر رجعي.. زيادات في أجور 2.8 مليون موظف بدءاً من مارس

كشفت نصيرة موساوي، مديرة الرواتب بوزارة المالية، أن الزيادات في الأجور التي أقرّها رئيس الجمهورية في قطاع الوظيفة العمومي ستصبح نافذة بدءاً من شهر مارس المقبل. وبأثر رجعي ابتداءً من شهر جانفي. وتمس أكثر من 2.8 مليون موظف وعون متعاقد.

موساوي للإذاعة: زيادات في أجور أكثر من 2.8 مليون موظف بدءاً من مارس بأثر رجعي

كشفت اليوم نصيرة موساوي، مديرة الرواتب بوزارة المالية أن الزيادات في الأجور التي أقرّها قبل رئيس الجمهورية في قطاع الوظيفة العمومي ستصبح نافذة بدءاً من شهر مارس المقبل وبأثر رجعي ابتداءً من شهر جانفي وتمس أكثر من 2.8 مليون موظف وعون متعاقد.

بأثر رجعي بداية من جانفي.. مديرة الرواتب بوزارة المالية: الزيادات في أجور 2.8 مليون موظف الشهر القادم

كشفت نصيرة موساوي، مديرة الرواتب بوزارة المالية، أمس، أن الزيادات في الأجور التي أقرها رئيس الجمهورية في قطاع الوظيف العمومي ستصبح نافذة شهر مارس القادم وبأثر رجعي من شهر جانفي لفائدة أكثر من 2.8 مليون موظف وعون متعاقد.

RÉGIME FISCAL, VENTE DE MÉDICAMENTS

La réponse de la direction des impôts aux pharmaciens

Sollicité pour une entrevue avec ses responsables, la direction générale des impôts a dressé un courrier au Syndicat national des pharmaciens algériens agréés (SNPAA) dans lequel ladite direction répond aux préoccupations des pharmaciens d'officine en matière de régime fiscal mais également du redressement qui a touché certains pharmaciens et de la revente des médicaments arrivés à expiration.

Nawal Imès- Alger (Le Soir)- Après avoir saisi la direction des impôts pour solliciter une entrevue avec ses premiers responsables, le Syndicat national des pharmaciens algériens agréés (SNPAA) a été destinataire d'un courrier dans lequel la direction des impôts répond aux préoccupations soulevées. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le redressement fiscal qui avait touché certains pharmaciens suite à des décisions prises par des directions des impôts de certaines wilayas, la direction générale des impôts répond qu'elle avait adressé des directives aux directions qui ont décidé de réclamer des régularisations d'impôts aux pharmaciens pour leur demander d'annuler ces dispositions. En ce qui concerne le régime des impôts qui intéresse les pharmaciens, la même direction répond que cette question était prise dans le cadre de l'article 49 de la loi de finances 2003 qui stipule que « le résultat fiscal des pharmaciens d'officine est déterminé au titre des opérations de vente de médicaments à usage humain sur la base d'un taux de marge commerciale fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des Finances, du ministre chargé du Commerce et du ministre chargé de l'Industrie pharmaceutique. Les conditions et modalités d'application du présent article sont fixées par l'arrêté interministériel susvisé ». Enfin, pour ce qui est de la vente des médicaments dont la date de péremption est atteinte sur la base d'une marge bénéficiaire, la direction des impôts affirme qu'un texte est en cours de préparation entre les ministres des

Finances, du Commerce et celui de l'Industrie pharmaceutique pour prendre en charge cette problématique. La polémique

avait enflé début janvier lorsque la direction des impôts de la wilaya de Guelma avait adressé des notifications portant redressement fiscal, sur une période de quatre ans, sur des aides financières accordées par l'Etat, par le décret 09-396, relatif au tiers payant. Une mesure très contestée par les pharmaciens qui estimaient alors que ces aides consenties servaient à compenser les pertes subies par les pharmaciens sur leurs

revenus, suite à l'application du tarif de référence et en appoint dans le cadre de l'encouragement du médicament générique et des médicaments produits localement. Les pharmaciens, à travers leurs syndicats, s'étaient alors mobilisés menaçant de recourir à la grève avant que la crise ne trouve son dénouement par la prise en charge de leurs revendications.

N. I.

ELLES ENTRERONT EN VIGUEUR À PARTIR DE MARS

Comment se feront les augmentations pour les fonctionnaires

Les augmentations salariales décidées récemment par le gouvernement entreront en vigueur dès le mois de mars prochain avec un effet rétroactif à partir de janvier, a révélé hier mardi la directrice des systèmes de paie à la direction générale du budget, relevant du ministère des Finances, Nacéra Moussaoui, qui précise que le processus se déroulera en deux phases.

Massiva Zehraoui- Alger (Le Soir) - Plus de 2,8 millions d'employés de la fonction publique sont concernés par ces augmentations, d'après ce qu'a avancé Nacéra Moussaoui, qui intervenait à la radio nationale. Donnant davantage de détails sur ces nouvelles dispositions, elle rappelle qu'elles ont été décidées dans l'optique d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires en activité, mais pas que. Puisque «ces augmentations toucheront également près de 2,9 millions de retraités», affirme-t-elle. Celle-ci ajoute qu'à cet effet, un montant de 147 milliards de dinars est réservé pour financer le processus d'augmentation du seuil minimum des pensions à 20 000 dinars et de l'allocation de retraite à 15 000 dinars. Nacéra Moussaoui a fait remarquer, au passage, qu'il existe une différence entre l'allocation des retraites et les pensions de

retraite. La première catégorie concerne les fonctionnaires qui ont atteint l'âge de la retraite, mais qui n'ont pas totalisé 15 années de fonction. Les bénéficiaires de ce type d'allocation perçoivent une retraite dont le seuil minimum est de 3 500 DA par mois, sans prendre en compte l'application des augmentations attendues. La seconde catégorie, en revanche, est représentée par les personnes qui sont arrivées à l'âge légal pour le départ à la retraite et qui ont à leur actif 15 années de travail. Ces derniers touchent une retraite dont le seuil minimum est fixé à 15 000 DA par mois. Abordant, par ailleurs, le volet de l'allocation-chômage, Nacéra Moussaoui a précisé que «le nombre de bénéficiaires de l'allocation-chômage depuis sa création avoisine actuellement 1,2 million de personnes». Elle ajoutera qu'une enveloppe financière estimée à plus de 56



Photo : DF

milliards de dinars annuellement a été allouée pour «financer les augmentations prévues de l'allocation-chômage, qui est passée à partir janvier 2023 de 13 000 dinars à 15 000 dinars». L'intervenante s'est, en outre, exprimée sur le point indiciaire des employés de la fonction publique. Elle fait part, à ce propos, de la publication de quatre décrets présidentiels au *Journal officiel* n° 03 de 2023 concernant les employés, les contractuels et

les titulaires de postes de responsabilité. «Ces décrets ont accordé une augmentation de 75 points pour chaque catégorie et numéro d'indice», relève-t-elle. Elle a, dans ce registre, profité de l'occasion pour démentir toutes les informations relayées sur une prétendue augmentation de la valeur du point indiciaire de la fonction publique à 50 DA. «La valeur du point indiciaire est toujours fixée à 45 DA», appuie-t-elle. Sur le même sujet,

Nacéra Moussaoui rappelle que le nouveau réseau de calcul du point indiciaire a également été adopté d'une manière qu'il tienne compte de la nécessité de préserver l'équilibre du budget et de ce que permet le Trésor public. Il est également question, d'après elle, de préserver le principe de la différence actuelle entre les salaires en fonction des niveaux de qualification et des diplômes. D'autre part, la directrice des systèmes de paie à la direction générale du budget a expliqué que ces augmentations se feront en deux phases 2023 et 2024, afin que l'augmentation soit considérable, en mettant en avant le fait que «les nouveaux amendements prévoient une augmentation des primes et indemnités, ainsi que la rémunération de l'expérience professionnelle».

S'agissant de l'enveloppe financière totale réservée à ce processus, elle révèle qu'elle est estimée à 681 milliards de dinars. Elle développe en précisant que l'année financière 2023 s'est vu accorder un budget estimé à 340,4 milliards de dinars, tandis que 340,7 milliards de dinars ont été alloués pour l'année 2024.

M. Z.



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger